



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3276

Attribution de subventions pour un montant total de 52 000 euros dans le cadre de l'Entreprenariat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable - Approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3276 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 52 000 EUROS DANS LE CADRE DE L'ENTREPRENARIAT EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette stratégie comprend les axes suivants :

- la promotion de l'ESS ;
- le soutien à l'entrepreneuriat en ESS et le développement d'activités économiques ;
- la promotion de la consommation responsable.

La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

I – PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 1 : Soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Université Lumière Lyon 2 développe depuis de nombreuses années des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS. L'université a également créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et 17 partenaires professionnels de l'ESS.

En 2016, par délibération n° 2016/2343 du 26 septembre 2016, vous avez accordé, à l'Université Lumière Lyon 2, une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

La mise en œuvre de cette coopération s'est concrétisée par deux types d'actions sur la période 2016-2017 :

- Une collaboration entre la Chaire et la Ville de Lyon pour l'organisation de conférences de sensibilisation à l'ESS dans le cadre des « mardis de l'ESS » mis en place par la Chaire : il s'agissait de co-organiser au moins l'une des 4 conférences prévues entre septembre 2016 et février 2017, et qui se sont tenues dans les salons de l'Hôtel de Ville.

- Une contribution à la sensibilisation à l'ESS, plus particulièrement à l'entreprendre autrement, de plus de 170 agents de la Ville de Lyon (des techniciens et/ou des élus), par des interventions d'universitaires et de partenaires de la chaire entre octobre 2016 et juin 2017.

- La Chaire accompagne tous les référents Développement Durable de chaque direction de la Ville de Lyon pour constituer le rapport annuel qui sera présenté au Conseil municipal en fin d'année 2017.

Le soutien de la Ville a pour objectif de favoriser la coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'actions de l'ESS.

Cette coopération entre la Chaire et la Ville de Lyon s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS cinq enjeux qui paraissent primordiaux sur l'année 2017-2018 :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité, c'est-à-dire la question de sa connaissance et de sa reconnaissance ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise, notamment en permettant à ses entreprises de développer leur performance globale (économique et sociale) et ainsi de montrer leur efficacité ;
- l'évitement du piège de la "banalisation" au regard d'une logique économique dominante, impliquant notamment d'œuvrer pour garantir la différenciation de l'ESS, particulièrement en travaillant la question de la gouvernance et du management de ses entreprises ;
- la capacité à produire une offre "Economie Sociale et Solidaire" alternative et différente de l'offre classique pour répondre à la demande sociale, par une volonté de s'engager dans un processus continu d'innovation économique et sociale.

Pour promouvoir et sensibiliser des techniciens et/ou des élus de la Ville de Lyon à l'ESS par des interventions d'universitaires et de partenaires de la chaire entre octobre 2017 et juin 2018, l'Université Lumière Lyon 2 sollicite une subvention de 5 000 € pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 et la mise en œuvre du partenariat autour de la sensibilisation des techniciens et/ou des élus de la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt communal de cette action, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Université Lumière Lyon 2.

II - SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT EN ESS ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Action 1 : La Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services et Talents 9

Le concept de Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) est né à Lyon au début des années 90 pour faire face à la crise économique. Une CAE propose un cadre juridique, économique, social et humain aux porteurs de projets souhaitant se tester en grandeur nature. Toute activité artisanale, commerciale ou de service, peut être exercée en CAE, à l'exception des activités soumises à des contraintes réglementaires ou financières.

Lyonnais à l'origine, le concept s'est rapidement développé dans toute la France (environ 80 structures, ce qui représente plus de 7 000 entrepreneurs salariés). Pour le créateur, les avantages de la CAE sont multiples :

- il apprend le métier d'entrepreneur tout en l'exerçant dans un cadre sécurisé ;
- les contraintes administratives, comptables et juridiques sont mutualisées au sein de la CAE et ne sont donc pas à sa charge ;
- il conserve un statut de salarié, et donc la couverture sociale protectrice légale du salarié ;
- enfin, il fait partie d'un réseau d'entrepreneurs, ce qui favorise la collaboration et l'échange de pratiques.

La CAE propose un accompagnement dans la durée afin de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et suffisant. L'entrepreneur-salarié peut ensuite devenir associé de la CAE et participer à son animation et à

l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets. A tout moment, il peut aussi décider de la quitter pour poursuivre son activité de manière autonome.

La SA SCOP Cap Services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. En 2016, elle a accompagné 103 personnes sur la Métropole, plus de 75 sur Lyon (64 % de femmes). Ce qui représente 14 % d'accompagnement en plus sur le territoire lyonnais, par rapport à 2015. Plus d'un tiers des personnes accompagnées perçoivent le RSA ou sont des demandeurs d'emploi de longue durée à leur entrée dans la coopérative.

Cap Services s'engage fortement pour essayer le concept de CAE sur le territoire lyonnais et rhônalpin. Elle participe activement au développement de nouvelles CAE en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux de l'accompagnement de publics vers l'insertion professionnelle par l'emploi ou la création d'entreprise.

Depuis 2007, Cap Services accompagne le développement de Talents 9 qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier de la Duchère.

En 2011, la décision a été prise avec l'ensemble des partenaires de ne pas créer un cadre juridique spécifique à Talents 9 mais de l'adosser à Cap Services, l'objectif étant de permettre des économies d'échelle. Dans le même temps, Talents 9 a été installé dans les locaux de la Maison de la Création d'Entreprises.

Talents 9 a réalisé 44 accompagnements en 2016. Initialement destinée aux entrepreneurs de Lyon 9^e, la Coopérative élargit son territoire vers les entrepreneurs du territoire lyonnais.

L'action de Cap Services s'articule autour de 3 axes :

- assurer la gestion de Talents 9, les aspects administratifs, juridiques, comptables, sociaux et fiscaux étant pris en charge par Cap Services ;
- accompagner le développement de la coopérative ;
- promouvoir la coopérative sur son territoire afin de développer la prescription des partenaires et l'intérêt de futurs entrepreneurs.

Au total, Cap Services et Talents 9 ont accompagné 276 personnes sur le territoire de la Métropole lyonnaise dont 44,6 % sur la Ville de Lyon en 2016.

Les personnes accompagnées sur la ville de Lyon sont réparties de la manière suivante :

- 10 dans le 1^{er} arrondissement ;
- 7 dans le 2^e arrondissement ;
- 19 dans le 3^e arrondissement ;
- 12 dans le 4^e arrondissement ;
- 11 dans le 5^e arrondissement ;
- 4 dans le 6^e arrondissement ;
- 11 dans le 7^e arrondissement ;
- 7 dans le 8^e arrondissement ;
- 19 dans le 9^e arrondissement.

Pour réaliser sa mission, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 7 500 €. Pour poursuivre le développement de Talents 9, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 500 €.

Par délibération n° 2016/2580 du 14 novembre 2016 vous avez accordé à l'Association Cap services, afin de réaliser sa mission une subvention de fonctionnement de 7 500 € et 5 500 € pour poursuivre le développement de Talents 9.

Le budget prévisionnel de Cap Services est de 569 530 € dont 77 123 € pour l'accompagnement de Talents 9 et 36 000 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Cap Service une subvention de 7 500 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi et 5 500 € pour l'accompagnement de Talents 9.

Action 2 : L'incubateur Ronalpia

Créée en 2013, l'Association Ronalpia a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes et à fort impact social. Ronalpia compte parmi ses partenaires fondateurs l'incubateur francilien Antropia et l'école lyonnaise 3A et s'est inspiré de ce dispositif (premier incubateur d'entreprises sociales).

L'incubateur Ronalpia a pour mission :

- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et l'optimisation de son impact sur le territoire Rhônalpin par des initiatives porteuses de sens.

Ronalpia a lancé son premier appel à candidatures en 2013. La quatrième promotion a été intégrée en mars 2016 avec 16 nouveaux projets d'entreprises dont 9 projets à Lyon, sur des champs très variés comme l'alimentation, l'insertion, le handicap, l'économie circulaire, etc.

La Ville de Lyon a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier : le projet « Yoon ». Yoon a pour objectif principal d'accompagner les personnes étrangères diplômées dans leur insertion professionnelle.

Cette association de loi 1901 à intérêt collectif, propose un accompagnement intensif et pluridisciplinaire des étrangers dans leur intégration professionnelle et sociale (coaching, apprentissage ou perfectionnement du français, immersion en entreprise...).

L'objectif de Yoon est de permettre d'intégrer durablement les étrangers et surtout de permettre aux étrangers d'aller vers des emplois en tension avec un objectif principal : l'insertion professionnelle et un objectif secondaire : la mixité, permettre dans une promotion de 10 personnes d'avoir à la fois des expatriés, des étudiants étrangers, des salariés,...

Ronalpia sollicite une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet « Yoon », que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt de cette action.

Par délibération n° 2016/2580 du 14 novembre 2016, vous avez accordé à l'association Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement post-crédation du projet «Collectif des flous furieux».

Le budget prévisionnel pour cette action est de 11 470 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Yoon.

Action 3 : L'incubateur Alter'Incub

Alter'Incub Auvergne Rhône-Alpes est né de la volonté des réseaux régionaux de l'ESS et de l'entrepreneuriat de se doter d'un outil commun dédié aux projets socialement innovants. Alter'Incub est porté par l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives Auvergne Rhône-Alpes.

Alter'Incub propose aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec ses partenaires et une communauté d'entrepreneurs. Les structures sont dans un premier temps pré-incubées pendant 6 mois, puis, selon les besoins et l'avis d'un comité, elles rentrent en phase d'incubation pendant 18 mois.

Depuis 2011, Alter'Incub a accompagné 43 projets avec un objectif annuel de 20 projets suivis. En 2016, 20 projets sont entrés en phase d'incubation. Après en moyenne 36 mois d'incubation, 75 % des projets lancent leurs activités et aboutissent à la création des premiers emplois.

La Ville de Lyon fait partie des membres du comité de sélection des projets et a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier : le projet "Appart&Sens".

Ce projet porte sur la création d'une agence immobilière solidaire et socialement responsable, proposant trois missions :

- accompagner globalement les propriétaires ou investisseurs qui souhaitent valoriser socialement leur patrimoine ;
- proposer une nouvelle approche de l'agence immobilière aux locataires qui n'arrivent pas à se loger ni dans le parc classique, ni dans le parc social ;
- soutenir les acteurs de l'ESS en proposant des solutions de logement innovantes et adaptées aux personnes démunies.

Alter'Incub sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Appart&Sens.

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez accordé à Alter'Incub une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet «Vrac».

Le budget prévisionnel de la structure Alter'incub Rhône Alpes est de 340 000 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Alter'Incub une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Appart&Sens.

III – PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE :

Projets de soutien au développement et à la structuration de la filière « alimentation durable »

Si Lyon est incontestablement une place forte de la gastronomie internationale, la Ville est aussi très engagée pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l'environnement. En octobre 2015, avec 120 autres villes des cinq continents, Lyon signait le premier Pacte Mondial pour l'Alimentation Durable, dans le cadre de l'Exposition universelle de Milan. En 2015, Lyon a été la première ville française à adopter un plan d'actions multi-partenarial pour l'alimentation durable, qui instaure en particulier le premier conseil local de l'alimentation durable. Seule ville française sélectionnée pour participer au programme européen URBACT « sustainable food in urban communities », Lyon est aussi la seule ville-pilote choisie par l'International Urban Food Network pour une recherche-action concernant la gouvernance alimentaire urbaine.

La Ville de Lyon, à la suite du programme URBACT, a défini sa stratégie globale en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec un axe portant sur la promotion de la consommation responsable.

Action 1 : Association La Passerelle d'Eau de Robec

L'Association la Passerelle d'Eau de Robec, épicerie sociale et solidaire installée dans le 1er arrondissement de Lyon, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- De réduire les carences alimentaires de la population des 1^{er} et 4^e arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits, vendus entre 30 % et 50 % moins cher que les prix du marché. En 2016, l'Association compte 401 familles soit 924 personnes dont 411 enfants.

- D'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, expression artistique, sorties culturelles, jardinage urbain. 74 ateliers ont été menés en 2016, touchant près de 600 adultes et enfants.

- De créer une mixité sociale :

- En permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone. En 2016, l'épicerie comptait 256 familles adhérentes solidaires. On peut noter que le nombre d'adhérents solidaires continue d'augmenter.

- En accueillant la distribution de "paniers" d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créée par l'épicerie sociale et solidaire.

L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources de financement de l'association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement. Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable. En ce sens, la Passerelle d'Eau de Robec s'affirme comme une "entreprise sociale", dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet.

Par délibération n° 2016/2254 du 4 juillet 2016, vous avez accordé à l'association La passerelle d'Eau de Robec une subvention de 8 000 € pour renforcer cette offre alimentaire aux publics bénéficiaires.

Le budget de l'action s'élève à 320 000 €

L'Association La passerelle d'Eau de Robec sollicite une subvention de 8 000 € afin de développer la part des produits alimentaires équitables, bio et locaux dans l'épicerie et renforcer ainsi l'accessibilité de cette offre alimentaire, et je vous propose de lui accorder, compte tenu de l'intérêt communal de son activité.

Une convention sera signée avec l'Association la Passerelle d'Eau de Robec pour l'accompagnement financier de cette action.

Action 2 : La coopérative GRAP pour l'accompagnement du projet de l'Épicerie des Halles

La coopérative GRAP « Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité » a été créée en 2012. C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de type « filière intégrée » dans l'alimentaire locale et/ou biologique. Le périmètre de GRAP est régional (150 kilomètres autour de Lyon environ) afin de garder une forte synergie entre les différentes activités de la coopérative.

Ce projet unique en France a émergé au sein de l'épicerie lyonnaise « 3 petits pois », spécialisée dans la vente aux particuliers d'alimentation biologique en vrac. Il a permis le développement ou la consolidation d'autres structures ESS de l'agglomération, en particulier la SCIC Super-Halle ou la SCOP prairial, devenant ainsi une des vitrines lyonnaises de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Son activité permet en particulier à ses membres de mutualiser des moyens et du matériel, de bénéficier de formations adaptées, de développer les achats groupés, l'entraide et la coopération. L'ensemble de ces actions renforce la professionnalisation de la filière et favorise la pérennité d'un secteur encore économiquement fragile.

Actuellement, 74 personnes sont dans la coopérative GRAP dont 58 salariés et 16 porteurs de projet en phase de création.

GRAP accompagne l'équipe des porteurs de projet de la SCOP de l'Épicerie de la Halle dans le montage et l'ouverture de leur projet d'épicerie bio-locale à la Halle de la Martinière. La Halle de la Martinière va en effet ré-ouvrir à l'automne 2017 dans le cadre d'un partenariat innovant entre plusieurs acteurs de l'ESS : ETIC porte les travaux et assure la maîtrise d'ouvrage immobilière et la location des espaces.

Cette épicerie sera 100 % biologique et fera une place importante aux produits de producteurs en circuit court, aux produits de transformation artisanale, aux produits en vrac, aux produits du commerce équitable, etc. Des animations régulières et des actions de sensibilisation / éducation à l'environnement sont également prévues.

GRAP accompagne les porteurs de projets sur les points suivants :

- étude de marché ;
- construction de la stratégie, élaboration de l'offre et de la gamme, définition du positionnement ;
- rédaction du plan d'affaires, élaboration des prévisionnels financiers, mise en place du tour de table financier ;
- mise en place de l'organisation du travail, définition des procédures et du plan de maîtrise sanitaire.

Par délibération n° 2016/2254 du 4 juillet 2016, vous avez accordé à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet Goût'Chou.

Le budget de l'action s'élève à 278 050 €

Afin de favoriser l'implantation de l'Épicerie coopérative dès le démarrage effectif de sa production, je vous propose d'attribuer à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 €

Action 3 : Association le BOL, pôle de coopération sur l'alimentation

Le BOL organise chaque automne la « Quinzaine des Récoltes », événement grand public qui a réuni 15 000 personnes l'an passé et qui permet de promouvoir toutes les initiatives de la filière alimentaire du territoire.

Ce PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) sur l'alimentation regroupe 25 structures impliquées dans la filière alimentaire durable comptabilisant environ 80 salariés et 5 M€ de chiffre d'affaires cumulés, des centaines de producteurs et de bénévoles et des milliers de consommateurs :

Ce PTCE autour de l'alimentation a pour objectif de :

- mettre en lien les organisations de l'économie sociale et solidaire œuvrant à une relocalisation alimentaire, de la production à la consommation, sur la région lyonnaise et ses environs ;
- favoriser le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres pour que chacune se consolide et se développe ;
- participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique ;
- professionnaliser les acteurs.

L'association augmente la visibilité des structures du pôle et la communication auprès du grand public à travers l'organisation de la Fête des Récoltes.

Par délibération n° 2016/2254 du 4 juillet 2016, vous avez accordé à l'association BOL une subvention de 6 000 € pour favoriser la structuration et la visibilité de la "filière" alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Le budget de l'action s'élève à 66 600 €

Au regard des enjeux d'activité économique, d'emploi et de sensibilisation des consommateurs, je vous propose d'accorder à l'association BOL une subvention de 6 000 € pour favoriser la structuration et la visibilité de la « filière » alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Action 4 : La monnaie Locale Citoyenne - La Gonette

Face à la crise économique, des initiatives innovantes s'inventent sur le terrain, en particulier dans les métropoles. 14 % des Français utilisent déjà une monnaie complémentaire et 29 % se déclarent favorables à une monnaie nationale complémentaire à l'Euro (sondage Opinion Way de février 2017). Si une monnaie locale se déclare « complémentaire », c'est parce qu'elle a absolument besoin de l'Euro comme monnaie officielle à laquelle s'adosser, en prenant acte de la pluralité de l'économie. Les Monnaies Locales Complémentaires ont pour objectifs de participer à la relocalisation de l'économie, au soutien de l'emploi local et à la promotion de la consommation responsable. Elles favorisent l'économie réelle, car les sommes investies échappent à la spéculation.

La loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît officiellement les Monnaies Locales Complémentaires, qui ne dépendent pas du code monétaire et n'ont pas l'agrément

d'établissement de crédit. Les Monnaies Locales Complémentaires ne sont pas de véritables monnaies, mais d'abord un nouvel outil de communication, bien en phase avec les tendances actuelles de consommation (proximité, utilité sociale, transparence, éthique, participation citoyenne...), ainsi qu'un outil d'éducation populaire qui permet au grand public de mieux comprendre le système monétaire. Il existe plus de 4 000 Monnaies Locales Complémentaires différentes dans le monde (dont 400 au Royaume-Uni, 60 en Allemagne...). La France en compte déjà plus de 30, dont 4 dans des capitales régionales (Toulouse, Strasbourg, Nantes et Lyon), et Paris s'y prépare.

Lyon est un terreau historique d'innovation sociale. La Ville de Lyon, convaincue que l'économie est un moteur essentiel du développement local, joue un rôle de facilitateur auprès des acteurs économiques du territoire. C'est le sens en particulier du label qualitatif « Lyon, Ville Equitable et Durable », qui rassemble déjà plus de 200 acteurs engagés dans une démarche responsable particulièrement ambitieuse. De nombreux labellisés travaillent depuis plusieurs années, avec d'autres structures de l'économie sociale et solidaire, à la mise en œuvre d'une Monnaie Locale Complémentaire baptisée « la Gonette ».

L'Association Monnaie Locale Citoyenne - La Gonette a été créée le 19 mai 2014. Ses objectifs sont de créer un outil de promotion commerciale et de marketing local afin de relocaliser davantage l'économie, de développer l'emploi local et de favoriser la consommation responsable. Il s'agit d'un système qui revient à régler à l'avance des achats en euros, pour ensuite consommer des produits et services responsables dans les commerces locaux partenaires (commerce équitable, mode éthique, alimentation biologique...). Ce dispositif de sensibilisation innovant développe la visibilité de l'offre locale en matière de consommation responsable et constitue un outil de communication original pour expliquer le fonctionnement de l'économie, dans une perspective d'éducation populaire.

Après plus d'une année de fonctionnement, notre Monnaie Locale Complémentaire fédère déjà 2 780 utilisateurs (majoritairement des Lyonnais) et 195 commerces (56 % sont implantés à Lyon, et tous les arrondissements sont engagés). 87 000 gonettes sont déjà en circulation. Elles sont disponibles au crédit coopératif, l'action est soutenue par plusieurs partenaires et fondations. La réussite de la phase de lancement permet de passer en 2017 à la période de consolidation.

Le budget de l'action s'élève à 98 478,78 €

Afin de consolider cette action, je vous propose d'accorder à l'Association la Gonette une subvention de 5 000 € pour favoriser l'appropriation de cet outil économique par davantage de consommateurs et de professionnels lyonnais.

Le montant total cumulé des subventions proposées à ces 8 structures dans le cadre de cette délibération pour la promotion de l'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire, le développement des activités économiques, et la sensibilisation à la consommation responsable à Lyon est de 52 000 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission relations internationales, économie, commerce et artisanat ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes, pour un montant total de 47 000 € sont allouées aux associations ci-dessous :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services	7 500 €
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Accompagnement du projet Talent 9	5 500 €
Alter'Incub	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin	Incubateur Alter'Incub pour l'accompagnement du projet « APPART&SENS »	5 000 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	L'incubateur Ronalpia pour l'accompagnement du projet « Yoon »	5 000 €
Association La Passerelle d'Eau de Robec	21 rue des Capucines, 69001 Lyon	Fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire	8 000 €
SCIC GRAP	3 grande rue des Feuillants 69001 Lyon	Accompagnement du projet Prairi'Halle	5 000 €
Association Le BOL	c/o ARDEAR 58 rue Raulin 69007 Lyon	Structuration de la filière alimentaire durable locale et organisation de la 3 ^e « Fête des récoltes » et de la « mutualisation logistique »	6 000 €
Association La Gonette	89 rue Paul Bert 69003 Lyon	Développement de la monnaie locale complémentaire « La Gonette »	5 000 €
Total			47 000 €

2. Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'Université Lumière Lyon 2 (dont le siège social est situé 85 rue Pasteur à Lyon 7^e) pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.

3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Passerelle d'Eau de Robec » est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer le dit document.

5. Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 47 000 euros, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPPEMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65 ;
- 5 000 € sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPPEMENT, opération ESS, nature comptable 65738, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON